

Note de synthèse de l'Unep

Contribution pour la mission d'information flash pour la nature en ville

Lors de son audition auprès de la mission d'information flash sur la nature en ville, l'Unep a présenté ses diverses actions et recommandations pour renforcer la végétalisation dans l'espace urbain. A la suite de cet échange, l'Unep adresse aux députés Valérie Petit (Agir) et Sophie Métadier (UDI), une contribution détaillée sur l'ensemble des études, actions et propositions réalisées – pour promouvoir la place de la nature en ville.

I. Les enquêtes de l'Observatoire des villes vertes (OVV)

L'Unep a créé avec les responsables d'espaces nature en ville (Hortis), un organisme indépendant et neutre qui se nomme **l'Observatoire des villes vertes (OVV)**. Au travers d'études et de sondages auprès des élus et de la population, il permet de développer la réflexion sur les perspectives de la ville verte en France, ainsi que de détecter les signaux faibles sur les innovations et les pratiques qui renouvellent les approches du vert en ville.

La contribution comporte plusieurs études sur plusieurs tendances analysées par l'OVV telles que la situation des espaces verts en France, les attentes du public en matière de nature en ville, les leviers du végétal pour renforcer l'attractivité économique et touristiques des zones urbaines ou pour contribuer à la santé des populations.

II. Les actions de l'Unep pour préserver et renforcer la nature en ville

L'Unep mène diverses actions pour préserver et renforcer la nature en ville. Un de ses axes majeurs est **d'accompagner l'évolution des métiers du paysage vers les enjeux biodiversité**. Ainsi, l'Unep déploie à ce sujet, une multitude d'actions pour former les professionnels et promouvoir l'expertise de la filière auprès du grand public et de ses partenaires (accompagnement vers le zéro phyto et les techniques alternatives, partenaire engagé pour la nature, réécriture du fascicule 35, etc.). De plus, une vaste étude commanditée par l'Unep est en cours d'élaboration pour **comparer les infrastructures grises et les infrastructures vertes**.

Enfin, l'Unep promeut son expertise dans la décision publique en réponse à des sollicitations de la part des pouvoirs publics ou en réaction à certaines décisions et à l'émergence de nouvelles législations. A l'occasion de la loi Climat et résilience, elle a particulièrement été active pour défendre les enjeux de végétalisation sur les aires de stationnement et les toitures.

III. Les propositions pour préserver et accélérer le développement de la nature en ville

Dans l'objectif d'inscrire des ambitions nouvelles dans la loi, **l'Unep émet plusieurs propositions dans sa contribution à la mission d'information flash**. Dans un espace urbain où vit désormais 3 français sur 4¹, un changement de paradigme doit s'opérer **pour repenser les lieux de vie en société et permettre une meilleure relation entre ville et nature**. Les politiques de l'habitat et de l'urbanisme n'intègrent pas suffisamment les enjeux de végétalisation pour répondre aux ambitions des Accords de Paris et de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) défini dans la loi Climat et résilience. Il faut infléchir la tendance.

Les propositions de l'Unep

Proposition n°1. Initier un accompagnement de l'Etat auprès des collectivités au travers de l'établissement d'un grand plan sur la nature en ville

Proposition n°2. Développer une prospective à l'échelle nationale sur la ville verte

Proposition n°3. Faire émerger la biodiversité dans le bâti

Proposition n°4. Instaurer un cadre juridique contraignant pour protéger les arbres

Proposition n°5. Augmenter la part de végétalisation dans les zones inconstructibles (loi Barnier) de la voirie départementale et communale

Proposition n°6. Utiliser le levier des PLU et PLUi

Proposition n°7. Promouvoir le fascicule 35

Proposition n°8. Redonner vie aux espaces verts

Proposition n°9. Utiliser à bon escient la marque « végétal local »

Proposition n°10. Sélectionner les bonnes espèces végétales

L'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) représente 30 050 entreprises du paysage en France, soit plus de 109 900 actifs pour 6,26 md€ de CA. Leurs diverses activités (création et entretien de parcs, jardins, aménagements végétalisés et sols sportifs, génie écologique, etc.) font parties de la solution pour bâtir un futur désirable respectueux du climat et de la biodiversité.

Contact : **Bryan Bomy**, chargé de mission en affaires publiques
bbomy@unep-fr.org – 06 34 31 25 64

¹ Costemalle, V. (2020) *Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines*,